L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 10 AOUT.

FEUILLETON.

LE MAJOR FRANS.

IV—Suite.

Ce fut à son tour de s'arrêter interdite, ne sachant comment finir sa phrase. — Dites-moi tout de suite, repritelle avec animation, comprenez-vous maintenant pourquoi je suis si peu hospitalière!

—Ecoutez, Frances, je ne veux pas être indiscret; mais je vois clairement que vous êtes malheureuse, et cela me fait de la peine. Si vous vouliez m'accorder votre confiance, peut-être trouverions-nous ensemble le moyen d'écarter la cause de vos souffrances.

—Ne donnez pas dans la chimère, Léopold: vous tenteriez l'impossible, me dit-elle d'un ton profondément triste. Vous voyez en ce moment ma société quotidienne; tous les jours c'est la même chose. Mon grand-père dort le cigare aux lèvres; le capitaine a assez de cognac comme cela et va se traîner dans la salle de billard pour y ronfler tout seul. Parlez-moi plutôt de vous. Pourquoi donc n'êtes-vous pas savant?

On eût dit qu'elle me soupçonnait d'avoir été un mauvais étudiant. Puisque je lui demandais sa confiance, il était juste que je lui prouvasse la mienne. Je dus par conséquent lui raconter comment la mort de mon père, en laissant ma mère et moi dans la gêne, m'avait forcé de quitter Leyde sous prétexte que je n'avais plus de goût pour les études, en réalité parce que ma mère s'imposait, pour que je les continuasse, des sacrifices et des privations dont je ne pouvais supporter l'idée, et qui ne suffisaient même pas à notre entretien à tous les deux. Je lui dis comment j'avais réussi à vivre de ma plume, non sans de grandes difficultés, en traduisant au commande des romans étrangers et en écrivant dans quelques recueils littéraires. Ma mère s'éteignit peu à peu dans une maladie de langueur, et je ne dus moins la satisfaction de n'avoir pas affligé ses derniers jours en lui découvrant le motif réel de l'interruption de mes études.

—Ah bien! je ne vous en aime que mieux, interrompit étourdiment mon étrange cousine, un homme qui sacrifie à une femme son égoïsme et son ambition, c'est aussi beau que rare. Léopold, je veux vous regarder en face pour bien me souvenir de vous. Cela me fera du bien, car en vérité je manque de pour un pas avoir une trop haute idée de votre espèce.

—Voudriez-vous donc déjà me renvoyer? lui dis-je sans vouloir tirer parti du quasi aveu qui venait de lui échapper, mais qu'avec une fille comme elle je devais me bien garder de prendre trop à la lettre.

—Léopold, vous voyez bien que vous ne pouvez pas rester ici. Sérieusement croyez-vous que l'on puisse habiter ce château avec une pension de colonel pour ressource et se permettre un pareil luxe de table?

—Ne vous-ai-je pas dit, Frances, que j'étais habitué à la cuisine la plus simple?

—Oui, mais le capitaine....

—Eh bien! n'êtes-vous pas reine et maîtresse ici?

—Au fait, j'aime mieux tout vous dire. Je vous crois un cœur loyal et généreux, et, si je me trompe sur votre compte, comme dela m'est déjà arrivé avec tant d'autres, tant pis, une déception de plus ne fera pas grand changement au total....Lorsque mon grand-père est pris sa retraite, et que nous vînmes nous confiner ici, nous avûmes besoin de vivre sur le pied d'une stricte économie. Nos habitudes jusqu'alors avaient été luxueuses, mais pour différentes causes notre état de fortune avait toujours été en diminuant. Mon grand-père comprenait comme moi cette nécessité, et pendant le premier été que nous vînmes nous tout marcha comme je le désirais: mais vint l'automne, les soirées longues, le rhumatisme du général, et je vis avec effroi combien notre genre de vie serait et notre complète solitude lui pesaient. L'ennui, un ennui désespéré, auquel j'opposai en vain la lecture et la mu-tique, vint s'abattre sur mon pauvre grand-père comme une chape de plomb. Il tombe dans une mélancolie qui me fit peur, et je fus bien aise qu'un ancien compagnon d'armes retiré à Arnheim l'invitât à passer quelque temps dans lui. C'était le rappeler dans son véritable élément, Arnheim, vous le savez, est une ville de plaisir et de société brillante. Mon grand-père y resta trois mois.

—Et vous?

—Moi, je restai ici, en avait oublié de m'inviter, et quand il pensa à réparer cet oubli, ce fut si bien du bout des lèvres que je n'aurais pas accepté, lors même que je n'eusse pas pris la ferme résolution d'éviter les dépenses de toilette et de représentation qu'un tel séjour entraînait nécessairement.

—Pourtant, même ici, un peu de toilet te ne serait pas nuisible, interjetai-je pour profiter de l'occasion de la chapitrer un peu.

—Allons donc! je dis comme une certaine Française: *Un temps que j'aime beaucoup*. Ce temps est passé. Qu'importe comment le major Frans s'habille?

—Le major Frans, repris-je, doit savoir porter l'uniforme qui convient à son rang et aux circonstances où il se trouve. Ce n'est pas de la coquetterie, c'est de la convenance.

—Mais, Léopold, répliqua-t-elle d'un ton dépité, tandis que son petit pied battait le tapis avec impatience, depuis que je suis ici, je n'ai rien commandé de neuf et même j'ai dû me défaire d'une grande partie de mon trousseau en faveur d'une pauvre fille d'officier qui devait entrer comme gouvernante dans une riche famille, et qui ne savait comment s'habiller. Maintenant, mon cousin, que vous êtes initié aux mystères de mon armoire, comprenez-vous pourquoi je ne puis venir à table en costume de bal? Mais assez là-dessus et ne me poursuivez plus de vos sottes remarques. Je continue. Mon grand-père revint d'Arnheim, guéri de sa mélancolie et plus ruiné que jamais. Le séjour, même chez un ami, avait été coûteux, il avait fallu dépenser beaucoup en habits, en régalades, au jeu surtout, cet abominable jeu que je maudis.... Bref il était coulé de fond en fond. Il en tira en vendant sous main la ferme qui nous appartenait encore, et dont le prix suffit à peine à désintéresser les créanciers. Mon grand-père se fit cette fois à lui-même ce que jamais il ne remettait le pied dans le monde, et lui se tint parole; mais bientôt je le vis rentrer dans l'ennui sombre dont il s'était quelque temps émancipé. Il ne pouvait même plus toucher sa pension tout entière, ni créanciers impitoyables avaient pris sur le tiers. Vint alors le capitaine Rolf, ancien protégé de mon père, brave soldat qui malgré ses mérites n'aurait pu sans cette protection parvenir au rang d'officier. Des avant ma naissance il avait été brosseur, même un peu domestique à tout faire chez mes parents. Sa sœur fut ma nourrice, et, ma mère étant morte peu après ma naissance, la bonne femme fit de son mieux pour que je ne sentisse pas cette perte cruelle; malheureusement elle n'avait ni l'éducation ni le caractère qu'il aurait fallu pour une pareille tâche. Avec les meilleures intentions, elle me gâta de son mieux, aidée par son frère le sergent Rolf, qui aurait mieux aimé se montrer autoritaire envers son colonel qu'en user de la sorte envers le petit major." Sa visite au château fut une diversion pour mon grand-père. Il était arrivé au rang de capitaine retraité; la distance des grades n'empêchait plus les relations suivies, il pouvait tout aussi bien manger sa pension ici qu'ailleurs. Il avait du reste hérité d'un petit bien dans le Nord-Brabant. Bref, il s'installa chez nous; je repris mon commandement sur lui: ses plaisanteries, bien que vulgaires, déridaient mon grand-père, et je calculais que la quote-part du capitaine dans les dépenses domestiques nous permettrait de procurer au vieillard certaines jouissances auxquelles il tient beaucoup. Rolf et lui sont tous les deux gourmands et friands. Vous ne sauriez croire ce que je souffre quand je les vois tous deux rivaliser d'entraînement pour les biaisirs de la table, et que j'assiste chaque jour à l'humiliation, à l'abaissement de mon pauvre grand-père....

Au même instant, Fritz apporta le plateau pour le thé, le général et le capitaine le suivirent. La conversation était pénible et Frances ne faisait rien pour m'aider à l'animer, quand tout à coup le capitaine remarqua le désordre de sa chevelure.—Ah, ah! dit-il, la lionne secoue sa crinière pour nous faire peur.

Frances prit la balle au bond et se retira dans sa chambre sous prétexte de ramener ses beaux cheveux dans leur prison. Le général trouva que ce brusque départ était une impolitesse, puis tout à coup proposa de jouer une partie. Cette proposition fut pour moi la bienvenue, quoique je n'aime pas les cartes. J'échappais au tour-à-tour au supplice de faire causer des gens qui ne causent pas. On commença une partie d'hombre, et je trouvai que, pour un homme rusé, le général mettait la fiche à un taux fort élevé.

Je ne tardai pas à m'apercevoir que j'avais affaire à des joueurs pour qui le jeu était plus qu'une distraction. Le vieux baron surtout se montrait passionné. Ses yeux endormis jetaient des étincelles quand il relevait ses cartes, les doigts tremblaient, ses narines se gonflaient ou se rétrécissaient selon les chances du jeu. Il devinait le mien avec une certitude mathématique. Il était hardi, téméraire même, dans sa manière de jouer, et cela lui réussissait presque toujours. Quant à moi, je commis fautes sur fautes, cela dérida mes compagnons, j'avais déjà perdu bon nombre de fiches quand la porte du salon s'ouvrit; Frances reparut, elle était en toilette.

Je jetai mes cartes sur la table et me précipitai à sa rencontre. Le général ne savait à quoi attribuer ce qui lui paraissait de la dernière inconvenance. Le capitaine s'écria:—Le major en grande tenue!—Je lui offris mon bras, qu'elle voulut bien accepter, pour la conduire au canapé.

—Quel diantre de caprice vous a donc saisie, Frances? dit d'un ton courroucé son grand-père, qui avait eu mainte cartes superbes, vous courez toute la journée comme une cendrillon....

—Mais la fête est venue, et je réparais en princesse, répliqua Frances.—Et la belle pantoufle de verre est à vos pieds, ajoutai-je en montrant du doigt les petits souliers de salon qui dépassaient le bord de sa robe.—Peut-être; mais j'aurai soin de ne pas la perdre.—Pourquoi pas? lui dis-je hardiment en la fixant.—Parce que je ne veux pas faire du roman d'une heure une question de vie.

—Tout ce que vous dites à Frances peut être du dernier galant, s'écria le terrible général; cependant il n'est pas poli, mon cher Léopold, de quitter ainsi une table de jeu.

Je dus retourner en pénitence, pendant que Frances allait dans la salle à manger, s'asseyait au piano et laissait errer ses doigts sur les touches comme sa fantaisie l'inspirait. Elle était bonne musicienne et devait avoir eu d'excellens maîtres. Son jeu fut d'abord fantasque et bizarre comme toute sa personne; peu à peu il devint doux et mélancolique à faire pleurer. Vous comprenez que je n'étais bien plus d'attention au piano de ma belle cousine qu'aux cartes que je ramassais et abattais machinalement. Le général en était furieux et me le laissait bien voir. Naturellement je perdis jusqu'à ma dernière fiche. Je voulais payer ma dette, lorsque Frances entra précipitamment et déclara d'un ton décidé, si décidé même qu'il me déplut, que je ne paierais pas. Je hurlai sur le même ton, et de manière à couper court à toute nouvelle instance, que je paierais. Ne voulait-elle pas arracher à Rolf le billet de banque que je lui avais remis pour qu'il fît le compte! Je dus lui signifier que je trouvais son intervention fort peu convenable. Elle retourna fachée et piquée au piano, tandis que le général, qui s'était tu pendant cette petite scène, savourait visiblement le plaisir de palper son gain. Dans d'autres circonstances, pauvre comme je l'étais encore il y a huit jours, j'aurais eu le droit de considérer comme un guet-apens la partie qu'il avait proposée à son neveu inexpérimenté dans les mystères de l'hombre.

En ce moment, je ne croyais pas avoir payé trop cher l'avantage de lire à livre ouvert dans le caractère et les défauts d'un homme dont le passé avait dû avoir une influence fatale sur le présent de Frances. J'allai la rejoindre près du piano.—Voulez vous jouer? me dit-elle brusquement.—Je ne m'y sens pas disposé.—Et vous retournant vers l'instrument, tandis que je faisais semblant de parcourir un vieux journal, elle se mit à frapper les touches comme si elle eût voulu les briser. A la fin elle joua un prélude et se mit à entonner l'air de Kotty tiré le *Chalet*. Elle possède une voix d'alto forte et vibrante, et il y avait quelque chose d'ironique, une sorte de défi à mon adresse dans la manière dont elle lançait le fameux refrain: *Liberté-chère reyne toujours là*,—Savez-vous, lui dis-je à l'oreille, comment finit ce charmant petit opéra?—Assurément; cela finit toujours ainsi au théâtre; mais dans la vie réelle c'est tout le contraire et moi je tiens à la réalité.

La soirée se termina bientôt, et à la façon dont Frances me tendit le bout des doigts quand nous nous séparâmes pour gagner nos chambres, je vis bien qu'elle continuait à me bouder.

L'étrange et incompréhensible caractère! Fière, généreuse, le cœur noble, de l'esprit, de la beauté, un charme que je ne ressens déjà que trop, et tout cela gâté par une éducation détestable, par des manières de cantinière et une rudesse de mauvais genre, sans compter que je ne sais rien encore de son passé, de ce terrible passé qu'on m'a dépeint sous de si noires couleurs! Et quand même je ne serais pas le dupe de calomnies sur tous les points, pourrais-je envisager sans crainte la vie en tête-à-tête avec un caractère aussi emporté, aussi dominateur? pourrais-je supporter des caprices si bizarreries? Que dis-je! le major Franz, avec son antipathie contre les hommes et le mariage, consoutira-t-il jamais à devenir Mme Frances de Zoudiveen?—Voilà toutes les questions que je roulais dans ma tête en m'allongeant dans le vaste lit aux rideaux rouges, où, je doit l'avouer, je dormis d'un seul trait jusqu'au matin.

(A continuer).

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera fait sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port.

"Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles sont dessinées grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur tout ce qui doit être payé par le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachés de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans endommager l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des imprimés tenus dûs, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une livre de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amoindrir la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dite journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le confiendra, ou sur tout mandement constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dite journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les héliographies chromo, les gravures; les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, &c., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOT

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt-quatre cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur. A leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera versé dans le trésor des Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que: quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,503 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction, mais les dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'applique pas aux marchandises embarquées sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

Article 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres nouveaux sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

Pour l'été

Mandeville et la Nile-Orléans.
Steamers de la mai.e des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marchand,

CAMELIA.

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du passager de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 1 heure de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rive du Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et VENDREDI, à 8 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Les excursions régulières du canal Lake seront partis d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Agent.
Aux Nos 15 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il ne sera du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin; et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix et retour.

Pour plus d'détails, s'adresser à

C. M. SORIA, Agent,
25 avril—3m A 26 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette au prix de la ville, tenus par

E. FRAPART.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

première classe.

Wicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 P. M.
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine.
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Natchez.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

THO. LANNEY. 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
Août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Normandie, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

TEXAS,

R. SINNOTT, capitaine. C. HAMILTON, com
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 18 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—1

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. P.M.
Fort Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

W. Burton, capitaine
T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nouvelle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les ailérages du Bayou des Glaises, Fausse Rivière, avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER.
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déclaré que à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—1m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Fort Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

ELETA,

O. C. Pickett, capitaine.
A. Meynier commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la Côte.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & MCPEAUKE No 46 de la rue du Camp.
11 juin—1an

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 4 heures P. M.
Le nouveau bateau à vapeur

ST-JOHN,

Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.

Il descendra tous les LUNDIS et VENDREDIS, à jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON.

P. S.—La bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Les heures du frêt et le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service.
23juil—3m

ARRANGEMENT D'FRÊT.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESLIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nile-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 4 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
12 mai—1

Paquebot de la Côte et de Lafourche, Jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Atcomb,
Commis P. A. Charlet.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra à la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET,
No 25 de la rue de l'Union.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent et White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARIE L. IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette et S. Riché. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
Juin—1an

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour ports Kade et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, toutes LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et au retour, les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
Juin—1an

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit du l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, Samedi, 7 août.
PROVENCE, Marie, Samedi, 21 août.
VILLE-DE-PARIS, Lachenes, samedi, 4 sept.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. intérieure $110—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont $50 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.

SEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à
GRAND Agent,
Gallez Court, Lestre H. N. O.
Août—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 août.	17 oct.
Strasbourg...	15 oct.	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambre..... $150 en or.
Entrepont..... 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:

Chambre..... $150 en or.
Entrepont..... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambre..... $30 en or.
Entrepont..... 25 "

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 62 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers sûrs et puissants partant de New-York, le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 2 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 7 août, à 9 A. M.
GERMANIC, Samedi, 14 août, à 4 P. M.
ADRIATIC, Samedi, 21 août, à 8 A. M.
CELTIC, Samedi, 28 août, à 4 P. M.

Du White Star Dock, à North River. Ces steamers, les plus vastes, les plus rapides et les plus sûrs de la mer, sont de grandeur uniforme; ils ne possèdent ni poupes ni dunettes, ne portent ni voiles ni chambres, le tonnage et les chambres à bord ne trouvent au milieu des steamers, où le bruit et le balancement sont moins sensibles que partout ailleurs. Ils offrent le plus de confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100 or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

K. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe.
1er avril—6m

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue Calliope.)

A partir du 23 décembre

DEPARTS. ARRIVES.

Express	7.50 A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5.40 P. M.	Mail	10.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente des billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 je 76

Eau

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.50 A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5.40 P. M.	Mail	10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. may 14 76

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans et la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à 5 HEURES DU SOIR, EN AVANT LES CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algier à 5 heures A. M.

Le trésorier de la Compagnie de Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, au-delà de Brashear, retraité pour le moins.

Des contrats spéciaux seront faits avec les marchandises expédiées pour ces points de vrent être faits, avant l'expédition, avec Th